

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026 AU SIEGE DE LA CCPEIF - 22 RUE DE SAVONNIERE A EPERNON

Membres en exercice : 66
Membres présents : 50
Votants : 47 dont 15 pouvoirs ; 3 retraits
Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (47) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoît NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

1. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
2. BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
3. BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
4. BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
5. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
7. BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
8. BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
9. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
10. BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
11. BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
12. BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
13. BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
14. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
15. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
16. BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
17. BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2026
18. BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : BUDGET PRIMITIF 2026
19. BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI : BUDGET PRIMITIF 2026
20. BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2026
21. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2026
22. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BUDGET PRIMITIF 2026
23. BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2026
24. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2026 POUR LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU
25. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2026 POUR LA COMMUNE RATTACHEE AU SICTOM SUD YVELINES
26. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX POUR LE PERIMETRE GERE EN REGIE
27. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : VOTE DU TAUX 2026
28. TAXE SUR LE FONCIER BATI : VOTE DU TAUX 2026
29. TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : VOTE DU TAUX 2026
30. TAXE D'HABITATION : VOTE DU TAUX 2026
31. FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS 2025
32. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE LOCATION IMMOBILIERE - HOTEL D'ENTREPRISES DE PIERRES
33. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT
34. SUBVENTION DE L'OFFICE DU TOURISME POUR L'ANNEE 2026
35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME AU TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR - EXERCICE 2025
36. SUBVENTION A BGE TERRE DE LOIRE POUR L'ANNEE 2026

RESSOURCES HUMAINES

37. CREATION DES POSTES SAISONNIERS - PISCINE DU CLOSELET
38. OUVERTURE DE POSTES A D'AUTRES GRADES
39. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL TEMPORAIRE - ANIMATION

- Informations - Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

DELIBERATION N° 26_04_35 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (47) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 728 131,19	39 691 225,00	49 419 356,19
	Recettes réalisées (1)	B	2 157 603,81	40 812 712,56	42 970 316,37
	Restes à réaliser	C	773 390,22	0,00	773 390,22
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 201 711,42	46 469 648,92	56 671 360,34
	Dépenses réalisées (1)	E	4 623 688,19	39 487 581,80	44 111 269,99
	Restes à réaliser	F	2 250 156,21	0,00	2 250 156,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 466 084,38	1 325 130,76	-1 140 953,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	473 580,23	6 778 423,92	7 252 004,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 992 504,15	8 103 554,68	6 111 050,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 476 765,99	0,00	-1 476 765,99
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 469 270,14	8 103 554,68	4 634 284,54

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 de la Communauté de commune Portes Euréliennes d'Ile de France ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de commune Portes Euréliennes ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré par à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE et M. Stéphane LEMOINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_36 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (47) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 260,42	98 700,00	109 960,42
	Recettes réalisées (1)	B	11 260,42	94 703,35	105 963,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	78 086,36	170 296,35	248 382,71
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	110 013,90	110 013,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 260,42	-15 310,55	-4 050,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	66 825,94	71 596,35	138 422,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	78 086,36	56 285,80	134 372,16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	78 086,36	56 285,80	134 372,16

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe parc stationnement de la Communauté de Commune Portes euréliennes d'Ile de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de Commune Portes Euréliennes ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de M. Philippe AUFFRAY premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Parc de stationnement à Epernon.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_37 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés avant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 332,00	79 554,00	105 886,00
	Recettes réalisées (1)	B	26 332,00	76 584,78	102 916,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	69 180,90	218 795,12	287 976,02
	Dépenses réalisées (1)	E	17 554,00	95 178,12	112 732,12
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	8 778,00	-18 593,34	-9 815,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	42 848,90	139 241,12	182 090,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	51 626,90	120 647,78	172 274,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	51 626,90	120 647,78	172 274,68

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres de la communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de M. Philippe AUFFRAY premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_38 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT LE ROI : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
 Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
 Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
 Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 700 092,12	1 623 865,06	3 323 957,18
	Recettes réalisées (1)	B	1 525 015,06	1 525 015,06	3 050 030,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 525 015,06	1 623 865,06	3 148 880,12
	Dépenses réalisées (1)	E	1 525 015,06	1 525 015,06	3 050 030,12
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-175 077,06	0,00	-175 077,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-175 077,06	0,00	-175 077,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-175 077,06	0,00	-175 077,06

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe zone industrielle du poirier à Nogent-le-Roi de la Communauté de commune Portes Euréliennes d'Île de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe zone industrielle du poirier à Nogent-le-Roi

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_39 – BUDGET EAU : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
 Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
 Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
 Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
 Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
 Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
 Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
 Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 087 346,63	1 828 600,00	4 915 946,63
	Recettes réalisées (1)	B	687 377,59	2 102 105,06	2 789 482,65
	Restes à réaliser	C	494 612,92	0,00	494 612,92
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 023 826,76	6 303 118,06	9 326 944,82
	Dépenses réalisées (1)	E	1 561 090,68	1 388 570,43	2 949 661,11
	Restes à réaliser	F	784 779,63	0,00	784 779,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-873 713,09	713 534,63	-160 178,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-67 519,87	4 474 518,06	4 406 998,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-941 232,96	5 188 052,69	4 246 819,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-290 166,71	0,00	-290 166,71
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 231 399,67	5 188 052,69	3 956 653,02

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe eau potable de la communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique,

qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de commune Portes Euréliennes d'Île de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau potable.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_40 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 046 132,42	1 636 100,00	4 682 232,42
	Recettes réalisées (1)	B	460 328,64	1 807 376,17	2 267 704,71
	Restes à réaliser	C	643 437,76	0,00	643 437,76
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 404 168,00	4 616 666,64	9 019 713,64
	Dépenses réalisées (1)	E	1 859 139,15	1 325 012,31	3 184 151,46
	Restes à réaliser	F	824 978,66	0,00	824 978,66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 398 810,61	482 363,86	-916 446,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 358 085,58	2 979 455,64	4 337 541,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-40 725,03	3 461 819,50	3 421 094,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-181 540,91	0,00	-181 540,91
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-222 265,94	3 461 819,50	3 239 553,56

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de Commune Portes Euréliennes d'Île de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de commune Portes Euréliennes d'Île de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement collectif

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_41 – BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY,

Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Clarisse CELINE, Giovanni PILI.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
 Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
 Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
 Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
 Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
 Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
 Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
 Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
 Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
 Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
 Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
 Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
 Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes:	Prévision budgétaire totale	A	3 289,00	101 008,00	104 297,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 289,00	63 954,00	67 243,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 352,49	162 691,19	183 043,68
	Dépenses réalisées (1)	E	5 015,00	92 519,31	97 534,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 726,00	-28 565,31	-30 291,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	17 063,49	61 683,19	78 746,68
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	15 337,49	33 117,88	48 455,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	15 337,49	33 117,88	48 455,37

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe SPANC de la communauté de Commune Portes Euréliennes Ile de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe SPANC

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_42 – BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 62 dont 15 pouvoirs ; 3 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine

BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Clarisse CELINE, Giovanni PILI.

Absents excusés avant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour objectif de remplacer à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cette évolution vise à renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités, tout en améliorant la qualité des comptes produits. Elle permet également de simplifier et de fluidifier les échanges administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le compte financier unique 2025 peut se résumer de la façon suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 000,00	1 602 000,00	1 702 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	1 965 190,46	1 965 190,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	100 000,00	2 415 438,53	2 515 438,53
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	1 001 847,07	1 001 847,07
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	963 343,39	963 343,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	813 438,53	813 438,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	1 776 781,92	1 776 781,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	1 776 781,92	1 776 781,92

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe mobilité - transport de la communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique sont des documents communs définitifs comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Communauté de Commune Portes Euréliennes d'Ile de France a choisi d'adopter les comptes financiers uniques à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de Philippe AUFFRAY, premier vice-président.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI et Clarisse CELINE se retirent et ne prennent pas part au vote :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe mobilité – transport.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_43 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget principal étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 1 992 504,15€ au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 476 765,99 € au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 6 626 788,69 € au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget 2026 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 1 992 504,15€ au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 476 765,99 € au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 6 626 788,69 € au compte de recettes 002

**

DELIBERATION N° 26_04_44 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prennent pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre

RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe parcs de stationnement à Epernon étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Le budget annexe Parcs de stationnement à Epernon a été dissous au 31 décembre 2025, les résultats doivent être repris au sein du budget annexe Mobilité-Transport.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 78 086,36 € au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 56 285,80 € au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget annexe Mobilité-Transport 2026 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 78 086,36 € au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 56 285,80 € au compte de recettes 002

**

DELIBERATION N° 26_04_45 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prend pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 51 626,90€ au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 120 647,78€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget primitif 2026 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 51 626,90€ au compte de recettes 001.
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 120 647,78€ au compte de recettes 002.

**

DELIBERATION N° 26_04_46 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prend pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget primitif 2026 est la suivante :

Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 175 077,06€ au compte de dépenses 001

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget primitif 2026 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 175 077,06€ au compte de dépenses 001

**

DELIBERATION N° 26_04_47 – BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prend pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe du SPANC étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 15 337,49 € au compte 001 de recettes
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 33 117,88 € au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à 63 voix pour. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget primitif 2026 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 15 337,49 € au compte 001 de recettes
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 33 117,88 € au compte de recettes 002

**

DELIBERATION N° 26_04_48 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 63 dont 15 pouvoirs ; 2 conseillers ne prend pas part au vote

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe eau potable étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 941 232,96 € au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 290 166,71 € au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 4 897 885,98€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à 63 voix pour. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se retirent et ne prennent pas part au vote :

DECIDE d'affecter les résultats 2025 au sein du budget primitif 2026 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 941 232,96 € au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 290 166,71 € au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 4 897 885,98€ au compte de recettes 002

**

DELIBERATION N° 26_04_49 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, CELINE Clarisse.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe assainissement collectif étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 40 599,03 € au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 181 540,91€ au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 3 282 503,59€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget 2026 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 40 599,03 € au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 181 540,91€ au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 3 282 503,59 € au compte de recettes 002

**

DELIBERATION N° 26_04_50 – BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, CELINE Clarisse.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
 Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
 Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
 Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
 Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
 Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
 Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
 Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
 Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
 Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe Mobilité – Transport étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2026 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Cette affectation des résultats 2025 au sein du budget 2026 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 1 476 781,92 € au compte de recettes 002 de recettes
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 300 000 € au compte de recettes 1068

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au sein du budget 2026 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 1 476 781,92 € au compte de recettes 002 de recettes
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 300 000 € au compte de recettes 1068

**

DELIBERATION N° 26_04_51 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (45) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Clarisse CECILE, Giovanni PILI.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget principal 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget Principal 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	7 271 846,38 €	0,00 €	7 271 846,38 €
012	Charges de personnel	11 540 718,00 €	0,00 €	11 540 718,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 483 243,66 €	0,00 €	9 483 243,66 €
66	Emprunts (part intérêts)	192 292,65 €	0,00 €	192 292,65 €
67	Charges exceptionnelles	1 053 482,26 €	0,00 €	1 053 482,26 €
014	Atténuations de produits	10 634 185,98 €	0,00 €	10 634 185,98 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	969 029,60 €	0,00 €	969 029,60 €
023	Virement à la section d'investissement	4 835 396,59 €	0,00 €	4 835 396,59 €
Total Dépenses		45 980 195,12 €	0,00 €	45 980 195,12 €
013	Atténuation des charges	165 000,00 €	0,00 €	165 000,00 €
70	Produits de services	3 781 463,00 €	0,00 €	3 781 463,00 €
73	Impôts et taxes	9 348 815,52 €	0,00 €	9 348 815,52 €
731	Fiscalité locales	16 351 310,00 €	0,00 €	16 351 310,00 €
74	Dotations et participations	8 884 778,50 €	0,00 €	8 884 778,50 €
75	Autres produits de gestion courante	799 177,00 €	0,00 €	799 177,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	22 862,41 €	0,00 €	22 862,41 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	6 626 788,69 €	0,00 €	6 626 788,69 €
Total Recettes		45 980 195,12 €	0,00 €	45 980 195,12 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	679 049,63 €		679 049,63 €
20	Immob. incorporelles (études)	436 500,00 €	344 542,29 €	781 042,29 €
204	Subventions d'équipement versées	750 108,43 €	23 150,00 €	773 258,43 €
21	Immob. corporelles (travaux)	2 785 119,63 €	1 529 288,12 €	4 314 407,75 €
23	Immob. en cours (travaux)	1 604 000,00 €	63 289,20 €	1 667 289,20 €
27	Autres immobilisations financières	1 439 516,31 €	289 886,60 €	1 729 402,91 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	22 862,41 €		22 862,41 €

041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00 €		150 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 992 504,15 €		1 992 504,15 €
Total Dépenses		9 859 660,56 €	2 250 156,21 €	12 109 816,77 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 476 765,99 €		1 476 765,99 €
13	Subventions	1 393 507,00 €	773 390,22 €	2 166 897,22 €
16	Emprunts	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	969 029,60 €		969 029,60 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00 €		150 000,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	11 727,37 €	0	11 727,37 €
021	Virement à la section d'investissement	4 835 396,59 €		4 835 396,59 €
Total Recettes		11 336 426,55 €	773 390,22 €	12 109 816,77 €

Le budget primitif du budget principal s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 45 980 195.12 €

Section d'investissement : 12 109 816,77 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré par 60 voix pour. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE, M. Jean-Pierre RUAUT, M. Frédéric SAYEDE, Mme Isabelle BOISSET se sont abstenus.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget principal et du budget annexe Maison de Santé pluridisciplinaire.

APPROUVE le budget primitif du budget principal 2026.

AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Monsieur Jean-Pierre RUAUT déclare que le vote du budget primitif est l'acte le plus important pour notre Communauté de communes car il propose une vision sur l'avenir à moyen terme. Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en février dernier, plusieurs questions avaient été posées ; il est important de les reposer ce soir à l'occasion du vote de ce budget principal.

Ainsi, on peut constater que les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 600 K€ et les recettes diminuent de 1 300 K€. Il y a donc un effet ciseau préoccupant.

Monsieur RUAUT relève que les budgets annexes GEMAPI et MOBILITE viennent renforcer le budget principal.

On constate que l'épargne nette est négative dans les prévisions 2026 et qu'il faudra puiser dans les réserves.

C'est notre situation à moyen terme qui interroge car, à la vue du programme d'investissement de la Communauté de communes, l'épargne devra impérativement être consolidée.

Plusieurs questions se posent concernant le programme pluriannuel d'investissement. Le PPI va-t-il être rééchelonné ? Va-t-on abandonner des opérations ?

On peut par ailleurs être inquiet concernant l'évolution des dotations des compensations de l'Etat. Des mécanismes tels que le DILICO risque de nous toucher en 2027.

Par ailleurs se pose la question des aides que nous pourrions apporter aux communes qui seront impactées par la politique de l'Etat. Une réflexion sur les fonds de concours devra être engagée.

Monsieur RUAUT précise qu'il est à disposition du nouveau Vice-Président chargé des finances pour apporter son aide éventuelle.

Monsieur Philippe AUFFRAY répond aux propos de Monsieur RUAUT et précise qu'un débat complet a bien eu lieu en Bureau et en Conseil communautaire lors de l'examen du ROB en février dernier. Lors de cette séance, il a été noté l'effort réalisé pour contenir les dépenses de structure qui sont aujourd'hui stabilisées. Cet effort particulier dans un contexte pourtant complexe démontre que nous avons atteint une maîtrise favorable.

L'exemple de cette maîtrise est parfaitement illustré par le constat sur l'évolution des charges de personnel qui reste très raisonnable avec +2,6% malgré l'impact des mesures décidées par l'Etat (+3points sur le taux de la CNRACL) et l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT)

On comprend bien évidemment les inquiétudes sur le DILICO et les effets des réductions de dotations. Les effets de ces mesures nécessiteront effectivement d'ajuster le PPI.

Monsieur le Président précise que la collectivité conduira un programme d'investissement ambitieux et cohérent avec ses moyens financiers.

Il est exclu de nous mettre en difficulté tant sur l'endettement que sur le recours à l'imposition.

Les 40 millions actuellement prévus au PPI feront donc l'objet d'ajustements en fonction de ce que l'on découvrira dans les prochaines Lois de Finances.

S'agissant du soutien de la CCPEIF aux communes, par le moyen des fonds de concours, un débat peut effectivement être ouvert.

**

DELIBERATION N° 26_04_52 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés avant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
 Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
 Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
 Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
 Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
 Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
 Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
 Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
 Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
 Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
 Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	17 200 €
012	Charges de personnel	17 700 €
65	Autres charges de gestion courante	126 969,78 €
67	Charges exceptionnelles	10 000€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	26 332,00 €
Total Dépenses		198 201,78 €
70	Produits de services	12 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00 €

77	Produits exceptionnels	
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	17 554,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	120 647,78 €
Total Recettes		198 201,78 €
INVESTISSEMENT		
21	Immob. corporelles (travaux)	60 404,90 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	17 554,00 €
Total Dépenses		77 958,90 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	26 332,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	51 626,90 €
Total Recettes		77 958,90 €

Le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 198 201,78 €

Section d'investissement : 77 958,90 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à 63 voix pour. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se sont abstenus.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2026.

AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

**

DELIBERATION N° 26_04_53 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de

la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	98 850,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Dépenses		1 623 865,06 €
70	Produits de services	98 850,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Recettes		1 623 865,06 €
INVESTISSEMENT		
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
001	DEFICIT de fonctionnement reporté	175 077,06 €
Total Dépenses		1 700 092,12 €
16	Emprunts (part capital)	175 077,06 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Recettes		1 700 092,12 €

Le budget primitif du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 1 623 865,05 €

Section d'investissement : 1 700 092,12 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré avec 63 voix pour. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se sont abstenus.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi

APPROUVE le budget primitif du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2026

AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

**

DELIBERATION N° 26_04_54 – BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe SPANC 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget annexe SPANC 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	101 985,88 €
012	Charges de personnel	32 000 €
65	Autres charges de gestion courante	6 850,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 200,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	3 289,00 €
Total Dépenses		146 324,88 €
70	Produits de services	108 192,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 015,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	33 117,88 €
Total Recettes		146 324,88 €
INVESTISSEMENT		
20	Immob. incorporelles (études)	4 511,49 €
21	Immob. corporelles (travaux)	4 500,00 €
22	Immob. Reçues en affectation	4 500,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 015,00 €
Total Dépenses		18 626,49 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	3 289,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	15 337,49 €
Total Recettes		18 626,49 €

Le budget primitif du budget annexe SPANC s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 146 324,88€

Section d'investissement : 18 626,49€

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se sont abstenus.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC

APPROUVE le budget primitif du budget annexe SPANC 2026

DELIBERATION N° 26_04_55 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (47) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe eau potable 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget annexe eau potable 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	773 139,00 €	0,00 €	773 139,00 €
012	Charges de personnel	295 000,00 €	0,00 €	295 000,00 €
014	Atténuations de produits	282 935,00 €	0,00 €	282 935,00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 400,00 €	0,00 €	35 400,00 €
66	Emprunts (part intérêts)	42 849,43 €	0,00 €	42 849,43 €
67	Charges exceptionnelles	1 922 204,67 €	0,00 €	1 922 204,67 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	418 891,40 €	0,00 €	418 891,40 €
023	Virement à la section d'investissement	2 998 781,48 €	0,00 €	2 998 781,48 €
Total Dépenses		6 769 200,98 €	0,00 €	6 769 200,98 €
70	Produits de services	1 233 769,00 €	0,00 €	1 233 769,00 €
75	Autres produits de gestion courante	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	37 546,00 €	0,00 €	37 546,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	4 897 885,98 €	0,00 €	4 897 885,98 €
Total Recettes		6 769 200,98 €	0,00 €	6 769 200,98 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	171 636,21 €		171 636,21 €
20	Immob. incorporelles (études)	1 291 140,00 €	127 661,55 €	1 418 801,55 €
21	Immob. corporelles (travaux)	1 689 915,00 €	639 304,29 €	2 329 219,29 €
23	Immob. en cours (travaux)	341 343,00 €	17 813,79 €	359 156,79 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	37 546,00 €		37 546,00 €

001	DEFICIT de fonctionnement reporté	941 232,96 €		941 232,96 €
Total Dépenses		4 472 813,17 €	784 779,63 €	5 257 592,80 €
13	Subventions	1 345 307,00 €	494 612,92 €	1 839 919,92 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	418 891,40 €		418 891,40 €
021	Virement à la section d'investissement	2 998 781,48 €		2 998 781,48 €
Total Recettes		4 762 979,88 €	494 612,92 €	5 257 592,80 €

Le budget primitif du budget annexe eau potable s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 6 769 200,98 €

Section d'investissement : 5 257 592,80 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI, Mme. Céline CLARISSE se sont abstenus.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget annexe eau potable.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe eau potable 2026.

Monsieur Giovanni PILI souhaite savoir quelle est la part des délégations de service public en cours s'agissant de l'eau. Par ailleurs, il s'interroge sur les travaux concernant la rue des Grès à Auneau dont la réalisation est très attendue par les habitants.

Monsieur Eric SEGARD répond que sur l'eau potable 9 communes sont actuellement engagées dans le cadre de délégations de service public. 13 communes sont gérées en régie directe par le service communautaire.

Pour les 17 autres communes, la CCPEIF a transféré la compétence à 2 syndicats intercommunaux : le Syndicat des Eaux de Ruffin au nord-ouest du territoire et le SIEPARE au centre-est.

Concernant la rue des Grès, Monsieur SEGARD précise que le démarrage des travaux est lié à la décision de financement de l'agence de l'eau dont les priorités s'orientent d'abord vers des actions pour traiter les réseaux fuyards. Actuellement, le réseau de la rue des Grès ne fait pas partie de ceux considérés comme les plus sensibles. Le dossier est toujours d'actualité et la Communauté de communes travaille activement pour faire glisser cette opération en priorité n°1 au titre des soutiens possibles de l'Agence de l'Eau.

**

DELIBERATION N° 26_04_56 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (47) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe assainissement 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte financier unique 2025.

Le budget annexe assainissement 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	975 748,91 €	0,00 €	975 748,91 €
012	Charges de personnel	291 000,00 €	0,00 €	291 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	26 650,00 €	0,00 €	26 650,00 €
66	Emprunts (part intérêts)	134 670,15 €	0,00 €	134 670,15 €
67	Charges exceptionnelles	644 507,56 €	0,00 €	644 507,56 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	166 786,94 €	0,00 €	166 786,94 €
023	Virement à la section d'investissement	2 654 996,03 €	0,00 €	2 654 996,03 €
Total Dépenses		4 894 359,59 €	0,00 €	4 894 359,59 €
70	Produits de services	790 736,00 €	0,00 €	790 736,00 €
75	Autres produits de gestion courante	742 000,00 €	0,00 €	742 000,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	79 120,00 €	0,00 €	79 120,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	3 282 503,59 €	0,00 €	3 282 503,59 €
Total Recettes		4 894 359,59 €	0,00 €	4 894 359,59 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2026	Report de crédit 2025	Budget Primitif 2026 avec report
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	834 525,60 €		834 525,60 €
20	Immob. incorporelles (études)	142 100,00 €	114 200,00 €	256 300,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	1 169 021,00 €	435 327,48 €	1 604 348,48 €
23	Immob. en cours (travaux)	1 211 521,34 €	217 484,12 €	1 429 005,46 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	79 120,00 €		79 120,00 €
4581	Dépenses (Opérations sous mandat)	169 095,00 €	57 967,06 €	227 062,06 €
001	Déficit de fonctionnement reporté	40 599,03 €		40 599,03 €
Total Dépenses		3 645 981,97 €	824 978,66 €	4 470 960,63 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	181 540,91 €		181 540,91 €
13	Subventions	655 104,00 €	508 085,20 €	1 163 189,20 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	166 786,94 €		166 786,94 €
4582	Recettes (Opérations sous mandat)	169 095,00 €	135 352,55 €	304 447,55 €

021	Virement à la section d'investissement	2 654 996,03 €		2 654 996,03 €
Total Recettes		3 827 522,88 €	643 437,75 €	4 470 960,63 €

Le budget primitif du budget annexe assainissement s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 4 894 359,59 €

Section d'investissement : 4 470 960,63 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI et Mme. Céline CLARISSE s'abstiennent.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement 2026.

Monsieur RUAUT demande si des mélanges de boues sont réalisés entre les communes de MESVOIVINS et de SOULAIRES. Eric SEGARD répond que cette hypothèse fait effectivement l'objet d'une étude en cours.

**

DELIBERATION N° 26_04_57 – BUDGET ANNEXE MOBILITE TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
 Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
 Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
 Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
 Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
 Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
 Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
 Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
 Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
 Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
 Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
 Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
 Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget mobilité – transport 2026, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2025.

Le budget mobilité – transport 2026 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2026	Primitif
FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	708 101,00 €	
012	Charges de personnel	97 500,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	850 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 712 466,72 €	
Total Dépenses		3 368 067,72 €	
70	Produits de services	92 000,00 €	
73	Impôts et taxes	1 700 000,00 €	
74	Dotations et participations	43 000,00 €	
002	Résultat 2025 + résultat 2025 parking	1 533 067,72 €	

Total Recettes		3 368 067,72 €
INVESTISSEMENT		
20	Immob. incorporelles (études)	30 000,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	348 086,36 €
Total Dépenses		378 086,36 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00 €
001	Excédent budget parking	78 086,36 €
Total Recettes		378 086,36 €

Le budget primitif du budget mobilité – transport s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats :

Section de fonctionnement : 3 368 067,72 €

Section d'investissement : 378 086,00 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. M. Giovanni PILI et Mme. Céline CLARISSE s'abstiennent.

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget mobilité – transport

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget Parcs de stationnement d'Epernon

APPROUVE le budget primitif du budget mobilité – transport 2026.

**

DELIBERATION N° 26_04_58 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2026 POUR LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Franscisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis

HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoît DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Les communes concernées par la collecte organisée par le SICTOM d'Auneau sont : Aunay sous Auneau, la commune historique d'Auneau, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Chatenay, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Maisons, Mondonville Saint-Jean, Morainville, Vierville.

La taxe des ordures ménagères perçue sur ce périmètre est constituée d'une part fixe (bases/taux) et d'une part variable (tarification incitative selon un coût à la levée). Pour information, le taux appliqué en 2025, pour la part fixe était de 11,12%.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2026 appliqué à ce périmètre.

Bases prévisionnelles 2026 notifiées	8 297 209 €
Taux proposé TEOM part fixe	11,12 %
Produits attendus TEOM part fixe	922 649 €
Produits attendus TEOMi part incitative	513 811 €
Total	1 436 460 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM à 11,12% pour la part fixe du périmètre présenté ci-dessus et de **FIXE** le produit attendu pour la part incitative à 513 811€.

Monsieur Giovanni PILI demande comment fonctionne la part incitative.

Monsieur SEGARD répond qu'à Auneau la prestation de base prévoit une vingtaine de levées par an au titre de la part fixe. Au-delà, c'est la part incitative qui permet de réaliser des économies. Le principe de la part incitative existe à Auneau historique depuis plus de 10 ans.

**

DELIBERATION N° 26_04_59 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2026 POUR LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SICTOM DE LA REGION SUD YVELINES

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoît NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés avant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Seule la commune d'Épernon est concernée. Le SICTOM SUD YVELINES notifie un produit attendu (730 502€) à la communauté de communes. Puis le conseil communautaire est invité à voter le taux de TEOM. Pour information le taux appliqué en 2025 était 11,56%.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2026 appliqué à la commune d'Épernon.

Bases prévisionnelles 2026 notifiées	6 397 039 €
Taux proposé	11,42 %
Produits attendus	730 502 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM à 11,42% pour la commune d'Épernon

**

DELIBERATION N° 26_04_60 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2026 POUR LE PERIMETRE GERE EN REGIE

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Épernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine

BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoît NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2026 appliqué à la collecte en régie.

Il est proposé de reconduire les taux de l'année précédente, à savoir 16,50% pour le secteur de collecte hebdomadaire et 17,46% pour le secteur de collecte bi-hebdomadaire.

Collecte hebdomadaire (C1) :

Bases prévisionnelles 2026 notifiées	30 955 078 €
Taux proposé	16,50%
Produits attendus	5 107 587,87 €

Les communes concernées par la collecte en régie sont : Levainville, Bailleau Armenonville, Ecosnes, une partie de Gallardon, la ville historique de Bleury Saint Symphorien, Ymeray, Bréchamps, Néron, Senantes, Coulombs, Lormaye, Saint Lucien, Croisilles, Chaudon, Faverolles, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Droue sur Drouette, Gas, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers le Morhier, Yermenonville.

Collecte bi-hebdomadaire (C2) :

Bases prévisionnelles 2026 notifiées	1 952 931€
Taux proposé	17,46%
Produits attendus	340 981,75 €

Les communes concernées par la collecte bi-hebdomadaire sont : une partie de Nogent le Roi et une partie de Gallardon.

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de TEOM applicable pour 2026 sera de 16,50 % pour la collecte hebdomadaire et de 17,46 % pour la collecte bi-hebdomadaire.

AUTORISE Le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_61 – COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : VOTE DU TAUX 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY,

Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2026 le taux de CFE de 25,46%.

Montant des bases prévisionnelles 2026 : 17 286 000 €

Taux proposé : 25,46 %

Produit attendu : 4 401 015 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de CFE applicable pour 2026 est de 25,46 %.

**

DELIBERATION N° 26_04_61 – COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : VOTE DU TAUX 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2026 le taux de CFE de 25,46%.

Montant des bases prévisionnelles 2026 : 17 286 000 €

Taux proposé : 25,46 %

Produit attendu : 4 401 015 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de CFE applicable pour 2026 est de 25,46 %.

**

DELIBERATION N° 26_04_62 – TAXE SUR LE FONCIER BATI : VOTE DU TAUX 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2026 le taux de foncier bâti à hauteur de 3.584%.

Montant des bases prévisionnelles 2026 : 54 872 000 €

Taux proposé : 3.584 %

Produit attendu : 1 966 612 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier bâti applicable pour 2026 est de 3.584 %.

**

DELIBERATION N° 26_04_63 – TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : VOTE DU TAUX 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoît NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoît DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2026 le taux de foncier non bâti.

Montant des bases prévisionnelles 2026 : 3 372 000 €

Taux proposé : 1.76 %

Produit attendu : 380 140 €

Le Coneil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier non bâti applicable pour 2025 est de 1.76 %.

**

DELIBERATION N° 26_04_64 – TAXE D'HABITATION : VOTE DU TAUX 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2026 le taux de taxe d'habitation.

Montant des bases prévisionnelles 2025 : 3 372 000 €

Taux proposé : 9.16 %

Produit attendu : 380 140 €

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe d'habitation applicable pour 2026 sera de 9.16 %.

Monsieur Giovanni PILI demande sur quel type de bien porte la taxe d'habitation.

Monsieur Le Président répond que les redevables de cette taxe sont les propriétaires de résidences secondaires.

**

DELIBERATION N° 26_04_65 – FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine

BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoît NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

La loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique dispose que la compétence « gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations » est exercée par les EPCI à fiscalité propre. Afin d'exercer cette compétence, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe.

Le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 30 septembre 2021. Il convient cependant de voter chaque année le produit attendu et non un taux.

Le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF).

Ainsi, il est proposé de reconduire le montant de l'année 2025, à savoir un montant de 10€ par habitant. La population DGF de la Communauté de communes étant de 50 677 habitants en 2025, il est donc proposé de fixer le produit attendu pour l'année 2026 à 506 770 €.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.211-7,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1530 bis, 1639 A et 1639 A bis,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.

Vu la délibération du conseil communautaire n°21-09-27 du 30 septembre 2021 portant institution de la taxe GEMAPI,

Considérant que pour percevoir la taxe GEMAPI 2025, le Conseil communautaire doit voter un produit attendu avant le 15/04/2025,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2026 à 506 770 €, soit 10€ par habitant.

DONNE tout pouvoir à M. le Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Madame CLARISSE demande s'il est possible d'avoir accès aux comptes de la GEMAPI.

Monsieur le Président répond que la taxe GEMAPI perçue par la Communauté de communes sert à financer les 2 syndicats de rivières qui interviennent sur le territoire. Les comptes de ces 2 EPCI sont tout à fait communicables.

**

DELIBERATION N° 26_04_66 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE LOCATION IMMOBILIERE – HOTEL D'ENTREPRISE DE PIERRES

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de

la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,

Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,

Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,

Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

En application des articles du code général des collectivités territoriales, il est possible de reverser le résultat excédentaire d'un service public à caractère administratif à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le reversement de l'excédent du budget annexe Location Immobilière – Hôtel d'entreprises de Pierres au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe Location Immobilière – Hôtel d'entreprises de Pierres au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000€.

**

DELIBERATION N° 26_04_67 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MOBILITE-TRANSPORT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (50) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés avant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,

Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,

Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,

Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,

Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,

Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

Madame CLARISSE demande à quoi sert ce reversement effectué sur le budget principal.

Monsieur le Président répond que ce reversement sert au financement de tous les frais en rapport avec la mobilité qui reste affecté sur le budget principal.

Madame CLARISSE estime que ces crédits pourraient être utilisés pour mettre en place des solutions de transports pérennes vers Chartres.

Monsieur le Président répond qu'en l'état les textes ne permettent pas de mettre en place ce type de liaison dans le cadre de la Communauté de communes. Néanmoins une action va être menée en lien avec la région et les EPCI compétents dans le secteur de Chartres et de Dreux pour trouver des solutions.

**

En application des articles R2221-48 et 90 du code général des collectivités territoriales (3°), il est possible de reverser le résultat excédentaire d'un service public à caractère industriel et commercial à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le reversement de l'excédent du budget annexe Mobilité-Transport au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 450 000 €.

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré avec 63 voix pour. M. Giovanni PILI et Mme. Clarisse CELINE vote contre.

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe Mobilité-Transport au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 450 000€.

**

DELIBERATION N° 26_04_68 – SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME POUR L'ANNEE 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 64 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Une convention de moyen et d'objectif a été signée entre l'office de Tourisme et la Communauté de communes le 29 mai 2019, modifié par un avenant en date du 27 septembre 2022. Ainsi chaque année, un acompte représentant 50% de la subvention versée l'année précédente est versée au plus tard le 31 janvier et le solde de 50% avant le 31 mai du même exercice.

Un acompte sur la subvention 2026 a été versé en novembre 2025 pour un montant de 8 000 €

Un acompte de 37 000 € a été versé en janvier 2025. Il convient de fixer le montant de la subvention pour l'année 2026.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 82 000€ pour l'année 2026 et de verser le solde d'un montant de 45 000€ en mai 2026.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité. Monsieur Yoann DEBOUCHAUD se déporte du vote.

ACCORDE une subvention de 82 000€ pour l'association Office de Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

DIT qu'un acompte de 37 000 € a été versé en janvier 2026 et qu'il convient de verser désormais un solde de 45 000€ avant le 31 mai 2026, conformément à la convention de moyen et d'objectif.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

**

DELIBERATION N° 26_04_69 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME AU TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR – EXERCICE 2025

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 64 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (49) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,

Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,

Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,

Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

La Communauté de communes a instauré par délibération le 14 juin 2018 la taxe de séjour sur son territoire. Cette taxe s'applique aux hébergements touristiques et concerne toutes personnes majeures séjournant sur le territoire. Le montant de celle-ci peut être revu chaque année par délibération. Elle a été réévaluée pour l'année 2025.

Dans le cadre de l'article 5 de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et l'association Office de Tourisme des Portes euréliennes, approuvée par délibération n°25_05_09 du 22 mai 2025, il a été décidé de reverser 50% du montant collecté par la Communauté de communes à l'Association Office de Tourisme, chaque année, après reversement au Département (10% du montant global) et déduction des frais de gestion de la plateforme de collecte (1911 €).

Le montant reversé au titre de la taxe de séjour vient s'ajouter à la subvention annuelle accordée à l'Office de Tourisme pour assurer son fonctionnement et la mise en place d'actions et d'évènements visant à valoriser le territoire et développer l'offre touristique de celui-ci.

Pour l'année 2025, le montant de taxe de séjour perçue s'élève à 50 191 €.

Le montant reversé au Conseil départemental 28 est de 5 019€.

L'adhésion à la plateforme de collecte de la taxe de séjour Nouveaux Territoires est de 1 937 €.

Le montant net collecté par la Communauté de communes s'élève donc à 43 235€. Le montant à reverser à l'association Office de Tourisme des Portes Euréliennes est ainsi de 21 618€ pour le compte de l'année 2025.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération n° 18_06_13 en date du jeudi 14 juin 2018 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°25_05_09 du 22 mai 2025 portant sur la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et l'Office de Tourisme et notamment son article 5 relatif aux modalités de reversement d'une partie de la taxe de séjour perçue,

Considérant que la Communauté de communes a perçu au titre de l'exercice N-1 un montant de 50 191 € net de taxe de séjour, après reversement au Département et déduction des frais de gestion de la plateforme de collecte,

Considérant l'article 5 de ladite convention indiquant que 50 % du montant net collecté par la taxe de séjour sera reversé à l'Office de Tourisme,

Considérant que le montant de cette subvention, calculé sur la base des recettes nettes de l'année 2025, s'élève à 43 235€,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré avec 64 voix pour. Monsieur Yoann DEBOUCHAUD se déporte du vote.

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 21 618€ à l'Office de Tourisme, correspondant à 50 % du montant net de la taxe de séjour collectée par la Communauté de communes au titre de l'année 2025, après reversement au Département et déduction des frais de gestion de la plateforme de collecte.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**

DELIBERATION N° 26_04_70 – SUBVENTION A BGE TERRE DE LOIRE POUR L'ANNEE 2026

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,

Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Une convention de partenariat a été signée entre BGE TERRE DE LOIRE et la communauté de communes le 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 3 ans.

Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 15 120€.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 15 120€ pour l'année 2026.

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 15 120€ à l'association BGE TERRE DE LOIR pour l'année 2026.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Madame BRETON

DELIBERATION N° 26_04_71 – CREATION DES POSTES SAISONNIERS – PISCINE DU CLOSELET

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAULT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,

Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Comme chaque année, l'organisation estivale de la piscine du Closelet, à Épernon, nécessite le recrutement d'agents saisonniers durant la période d'ouverture qui s'étend du samedi 16 mai au dimanche 6 septembre 2026, à savoir des maîtres-nageurs et des agents d'accueil et d'entretien.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23, alinéa 2,

Vu la réunion du Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Considérant les besoins estimés en personnels saisonniers pour la piscine du Closelet, sur la période samedi 16 mai au dimanche 6 septembre 2026, à savoir, au maximum 3 157,5 heures annuelles réparties sur :

-au maximum 8 postes d'agents d'accueil et d'entretien, au grade d'adjoint administratif, pour exercer les missions de caissier, tenue des vestiaires, d'entretien des locaux et de tenue de la buvette

-au maximum 4 postes de maître-nageur, au grade d'éducateur et/ou opérateur des APS pour effectuer la surveillance des baignades.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

CRÉE les postes saisonniers proposés ci-avant pour faire face à un besoin lié à l'ouverture de la piscine du Closelet, durant la période du samedi 16 mai au dimanche 6 septembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux recrutements nécessaires des 8 agents d'accueil et d'entretien, ainsi que des 4 maîtres-nageurs maximum et à signer les contrats afférents,

FIXE la rémunération des agents contractuels recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

-Agents d'accueil sur la base du 5ème échelon IB 374-IM 370, de l'échelle C1 (Adjoint administratif ou technique)

-Maître-nageur sur la base du 9ème échelon IB 401-IM 376, de l'échelle C1 (Opérateur des APS)

-Maître-nageur sur la base du 8ème échelon IB 638-IM 539, du 3ème grade du NES (Educateur des APS)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

**

DELIBERATION N° 26_04_72 – OUVERTURE DE POSTES A D'AUTRES GRADES

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY, Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Par suite de sa demande, une accueillante petite enfance du multi accueil La Coquille à Auneau, initialement titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe a dernièrement bénéficié d'un changement de filière, afin que ce dernier soit plus en adéquation avec ses missions.

Après avis favorable du CST et création du poste afférent par le Conseil communautaire, elle a donc été nommée au grade d'agent social principal de 2ème classe.

Or, il apparait que cette agente a également bénéficié d'un avancement de grade et qu'il convient à ce titre d'ouvrir son poste actuel au bon grade, soit au grade d'agent social principal de 1ère classe.

De plus, une maitresse de maison du multi accueil Les Vergers à Epernon, titulaire du grade d'Agent social principal de 2ème classe et une accueillante petite enfance du multi accueil Les Petits Pierrots à Pierres, titulaire du grade d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, partent toutes deux à la retraite, respectivement les 1er juillet et 1er août 2026.

Afin de procéder à leur remplacement respectif, il est proposé d'ouvrir les postes devenus vacants, à tous les grades du cadre d'emploi des agents sociaux.

Par ailleurs, à la suite du départ d'un agent polyvalent du service technique, il convient également de procéder à son remplacement.

Il est proposé d'ouvrir le poste devenu vacant à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

Également, à la suite du départ en retraite d'une directrice d'ALSH, sur le secteur de Nogent-le-Roi, et à son remplacement par des mobilités internes, entraînant tour à tour la vacance de deux postes d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à pourvoir, dont l'un à 35 h et l'autre à 30h.

Enfin, à la suite du recrutement de l'animateur du Relais jeune par voie de mobilité interne, un poste d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à temps complet devient vacant et à pourvoir.

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé d'ouvrir ces trois postes devenus vacants à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la réunion du Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Considérant la nécessité d'ouvrir des postes existants à d'autres grades,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDER

-d'ouvrir deux postes existants d'accueillant petite enfance à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi des agents sociaux.

-d'ouvrir un poste existant de maîtresse de maison à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi des agents sociaux.

-d'ouvrir un poste existant d'agent polyvalent du service technique à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

-d'ouvrir deux postes existants d'animateur en ALSH, à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation

-d'ouvrir un poste existant d'animateur en ALSH, à 30 heures hebdomadaires annualisées, à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation

PERMETTRE que ces postes puissent être pourvus par des contractuels, recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

DÉCIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

**

DELIBERATION N° 26_04_73 – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL TEMPORAIRE – ANIMATION

Membres en exercice : 66

Membres présents : 50

Votants : 65 dont 15 pouvoirs

Absents excusés : 1

Date de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élus ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) : Julien PICHOT, Jean-Luc DUCERF, Fabienne HARDY-HOUDAS, Anaïs LEGRAND, Sylvie ROLAND, David ROZET, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Antoine JEANDEY, Régine BESNARD, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, Loïc BOUR, Hélène CAILLE-CAYZAC, Julie KLEINPOORT, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Jérémy MAIRE, Valentin AGOSTINO, Bruno ALAMICHEL, Jean-Pierre RUAUT, Frédéric SAYEDE, Louis PONS, Eric MAUNY, Francisco TEXEIRA, Yoann DEBOUCHAUD, Emmanuel MAUPOU, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Benoit NAVIAUX, Anne-Hélène DONNAT, Arnaud BENNETOT, Dominique CHANFRAU, Frédéric THOMAS, Carine ROUX, Ann- Gaël GUERIN, Bruno LUSZEZYSZYN, Régis HERVE, Béatrice BOUCHAUDY,

Alain RIBAUT, Christine GOURIELLEC, Vincent COSSE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER, Christine BRETON, Stéphane LEMOINE, Giovanni PILI, Clarisse CELINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (15) :

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Sylvie ROLAND,
Laetitia PAUVERT-REMY donne pouvoir à Eric SEGARD,
Emmanuel BEBIN donne pouvoir à Régis HERVE,
Laurent DAGUET donne pouvoir à Francisco TEIXEIRA,
Benoit DROUET donne pouvoir à Julie KLEINPOORT,
Yves MARIE donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
Lydie BIDOLI donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL,
Mathias SONNIC donne pouvoir à Christine BRETON,
Isabelle BOISSET donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT,
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU,
Anne GRONBORG donne pouvoir à Stéphane LEMOINE,
Jean-Loup VIDON donne pouvoir à Carine ROUX,
Catherine DEBRAY donne pouvoir à François-Xavier MARIE,
Sylvain LAMBERT donne pouvoir à Philippe AUFRAY,
Jean François VIAUD donne pouvoir à Annie CAMUEL.

Absents excusés (1) : David LEFEVRE

Le secrétariat de séance est assuré par Sylvie ROLAND désignée à l'unanimité.

**

Un agent d'animation, affecté sur un accueil périscolaire et de loisirs sur le secteur de Nogent-le-Roi, vient de demander sa mise en disponibilité pour une durée de cinq ans.

Le remplacement d'un agent en disponibilité par voie d'un contrat de remplacement de titulaire indisponible (Article L332-13 alinéa 2.a du CGFP) n'est possible que pour des durées inférieures à six mois.

De ce fait, dans l'attente de pouvoir effectuer son remplacement sur son poste devenu vacant, il est proposé de recourir à un contrat sur la période du 4 mai au 25 août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 alinéa 1,

Vu la réunion du Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Le Conseil communautaire,

Considérant le besoin de recourir à un contrat pour accroissement temporaire d'activité afin de respecter le taux d'encadrement dans un accueil de loisirs sur le secteur de Nogent-le-Roi,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

CRÉE un poste contractuel d'animateur en ALSH, à temps complet, au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la période du 4 mai au 25 août 2026.

FIXE la rémunération de l'agent contractuel recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base du 1er échelon IB 367-IM 366 de l'échelle C1.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

**

Questions diverses :

***/**

Le Président,
Stéphane LEMOINE



La Secrétaire de séance,
Sylvie ROLAND

